

CONSEIL D'ECOLE DU 19/10/2017
École Intercommunale des coteaux de l'Ariège (GOYRANS)

Présents :

Mme AIELLO (Mairie de Goyrans)
Mme CABANIE (Mairie de Goyrans)
M. MOUMIN (Mairie d'Aureville)
Mmes BASSO, BOUISSET, LARUE DE TOURNEMINE, VENDIER (parents élus)
Mme JEANGERARD (Atsem)
Mme CAILHOL (enseignante)
M. GAFFIE (directeur)

Excusés :

M. MERCIER (Inspecteur de l'éducation Nationale)

Absents :

M.BELLAMY (Président du SIEMCA)
Mesdames ou Messieurs les élus de Clermont le Fort

1. Élections des parents d'élèves

Nombre d'électeurs inscrits : 112

Nombre de votants : 75

Bulletins blancs ou nuls : 6

Suffrages exprimés : 69

1 seule liste

→ Parents élus (liste présentée par des parents d'élèves de l'APEMICA):

2 Titulaires : Mme LARUE DE TOURNEMINE, Mme VENDIER

2 suppléants : Mme BOUISSET, Mme BASSO

2. Rôle du conseil d'école

Lecture d'un texte sur la composition et les attributions du Conseil d'École.

« Le conseil d'école comprend :

- Le directeur d'école, président
- Le maire ou son représentant et un conseiller municipal désigné par le conseil municipal
- Les maîtres de l'école et les maîtres remplaçants exerçant dans l'école au moment des réunions du conseil
- Un des maîtres du réseau d'aides spécialisées intervenant dans l'école
- Les représentants des parents d'élèves en nombre égal à celui des classes de l'école, élus selon les modalités fixées par l'arrêté du ministre chargé de l'éducation
- Le délégué départemental de l'éducation nationale

L'Inspecteur de l'éducation Nationale de la circonscription assiste de droit aux réunions.

Explication du rôle et des fonctions du RASED. Une plaquette sera mise dans les cahiers de liaison.

Assistent avec voix consultative aux séances du conseil pour les affaires les intéressant :

- Les autres personnels du réseau d'aides spécialisées
- Les médecins chargés du contrôle médical scolaire
- Les infirmières scolaires
- Les assistantes sociales et les agents spécialisés des écoles maternelles »

« Le conseil d'école, sur proposition du directeur d'école :

- établit le projet d'organisation de la semaine scolaire ;
- dans le cadre de l'élaboration du projet d'école à laquelle il est associé, donne tout avis et présente toute suggestion sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions intéressant la vie de l'école, et notamment sur :
 - les actions pédagogiques qui sont entreprises pour en réaliser les objectifs nationaux du service public d'enseignement
 - l'utilisation des moyens alloués à l'école
 - les conditions de bonne intégration des enfants handicapés
 - les activités périscolaires
 - la restauration scolaire
 - l'hygiène scolaire
 - la protection et la sécurité des enfants dans le cadre scolaire et périscolaire
 - l'organisation d'activités complémentaires éducatives, sportives et culturelles prévues par l'article 26 de la loi du 22 juillet 1983
 - l'utilisation des locaux scolaires en dehors des heures d'ouverture de l'école, conformément à l'article 25 de la loi du 22 juillet 1983
- vote le règlement intérieur de l'école »

3. Règlement intérieur de l'école

→ *Vote du règlement 2017/2018*: adopté à l'unanimité.

4. Bilan de rentrée

- Effectifs :

La rentrée s'est faite dans de bonnes conditions malgré un effectif chargé.
60 enfants inscrits à ce jour :

- 28 PS
- 26 MS
- 6 GS

Répartis en 2 classes : PS 28
MS/GS 32

Répartition par communes: Aureville : 28 (15 MS- 13 PS)
Clermont le Fort : 6 (2 MS – 4 PS)
Goyrans: 26 (6 GS – 9 MS – 11 PS)

De nombreux élèves ont été inscrits au dernier moment. Pour la rentrée prochaine, le SIEMCA diffusera des appels par voie de presse et les inscriptions se feront plus tôt, de façon à anticiper au mieux le nombre d'élèves réellement présents à la prochaine rentrée.

- Photos scolaires :

Le photographe est passé le vendredi 15 septembre et a réalisé des photos individuelles. Les photos de groupes se feront au printemps.

- Exercice incendie : Un exercice incendie a eu lieu le 27 septembre 2017.

- Exercice PPMS : 1 exercice intrusion avec confinement s'est déroulé le jeudi 19 octobre 2017.

5. Projets pédagogiques

Automne

La classe de Monsieur Gaffié (MS/GS) est allée à la forêt de Goyrans.

Toute l'école ira au cinéma d'Auterive, assister à la projection du court métrage « La petite musique des bruits » le jeudi 16 novembre 2017 matin.

Noël

Le jeudi 21 décembre sera une journée « Noël » avec un spectacle à l'école pour les enfants et un goûter avec passage du père Noël.

La fête de fin d'année de l'école aura lieu le 15 juin, avec un spectacle réalisé par les enfants.

Des carnets de réussite consignant les apprentissages des enfants seront distribués aux parents.

Projet d'école

Le projet d'école en est à sa dernière année :

-La BCD est fonctionnelle.

-L'espace « arts visuels » est régulièrement utilisé. Il est prévu qu'il serve, plus tard, de lieu d'exposition avec l'installation de grilles d'exposition prêtées par la mairie de Goyrans.

-La salle informatique est installée mais pas encore fonctionnelle. Il reste à configurer tous les ordinateurs.

Un nouveau projet d'école va être établi pour la rentrée 2018/2019.

6. Organisation du temps scolaire

La semaine restera à 4,5 jours (mercredi matin) avec les horaires actuels.

Le SIEMCA affirme son intention de maintenir l'organisation de TAP suivant la formule actuelle. Toutefois, il y a une incertitude sur le maintien des subventions d'état permettant de financer ces activités. Dans le cas où les subventions seraient réduites/supprimées une nouvelle organisation serait à prévoir. Il faudrait par exemple envisager la prise en charge de tout ou partie des TAP par les associations (APEMICA, foyer rural...). Le cas échéant, le SIEMCA transmettra à l'APEMICA les informations utiles (coût) pour la mise en place des TAP.

La réduction/suppression des subventions entraînerait dans tous les cas une augmentation du prix des activités pour les parents.

A noter que le SICOVAL ne prévoyait pas la mise en place d'activité de centre aéré pour le mercredi matin.

7. Point financier (coopérative scolaire et budget SIEMCA)

Budget SIEMCA (année civile 2017):

- 2500 Euros pour les fournitures scolaires.
- 1500 Euros prévus pour le transport : 685 euros ont été dépensé depuis janvier 2017.

Le nombre important d'élèves va avoir des conséquences sur le budget transport de l'école car passage à deux bus pour toutes les sorties scolaires.

Coopérative scolaire :

Le solde créditeur au 19 octobre 2017 est de 3308.91 Euros.

Un grand merci aux parents pour leur participation à la coopérative cette année. Cela permet d'avoir un très bon budget pour cette année scolaire.

La coopérative scolaire servira à financer les sorties scolaires (hors transport) et autres achats pour certaines manifestations (Noël, Pâques, fête des mères et pères...).

Pour Noël, le cadeau, le spectacle ainsi que le goûter seront aussi financés par la coopérative scolaire.

Le directeur rappelle que les comptes sont répertoriés sur un cahier de coopérative vérifié par l'OCCE (Office Central de Coopération à l'École), par les enseignants et par des parents élus chaque année.

Le directeur précise que les comptes des coopératives peuvent être consultés régulièrement par les parents élus s'ils le souhaitent.

8. Questions parents

Nous reprenons ici toutes les questions des parents qui avaient été recueillies par l'APEMICA, transmises à Monsieur Gaffié et au SIEMCA, et qui ont été traitées en séance.

I- Rythmes scolaires/ Horaires

Un sondage a été organisé par l'APEMICA pour connaître l'opinion des parents sur l'organisation de la semaine scolaire.

Pour une nette majorité, la semaine de 5 jours est plébiscitée (école le mercredi matin). Cette préférence est entre autre argumentée par la participation des enfants au TAP, qui permet de réduire le temps passé à la garderie.

Q1- Le SIEMCA prévoit-il de pérenniser le fonctionnement des TAP en cas de maintien de la semaine à 5 jours?

Q2- Serait-il possible de connaître le coût de fonctionnement de ces ateliers?

Q3- Quid des rythmes scolaires à Aureville et Clermont-le-Fort, une harmonisation est-elle prévue?

Réponses : Cf Rythmes scolaires. Consensus sur le maintien de la semaine à 4,5 jours.

Sur le sondage réalisé auprès des parents de l'école maternelle de Goyrans, 34 réponses dont 26 pour la semaine de 5 jours.

Des parents ont remarqué que les portes de l'école sont parfois ouvertes le matin avec quelques minutes de retard (l'horloge dans l'école est peut-être mal réglée?). Cela reste un souci pour emmener les enfants aux deux écoles différentes.

Q4- Serait-il possible de "caler" les horaires des différentes écoles (synchronisation ou décalage de 5 minutes des horaires de dépôt/récupération des enfants) pour faciliter le dépôt des enfants aux différentes écoles?

Réponse : Les horloges sont en principe calées. La gratuité de la garderie d'Aureville de 8h30 à 8h50 doit permettre le dépôt des enfants sans problème.

II- Conditions de surveillance à la garderie

Lors de la réunion de rentrée, il avait été soulevé le fait que le taux d'encadrement des enfants à la garderie (en particulier en début de période) était critique. La présence de deux personnes est insuffisante en cas de problème (si un enfant se fait mal et doit être soigné par exemple), la seconde personne se retrouvant alors avec tous les enfants à charge.

Q5: Y-a-t-il des actions envisagées pour modifier cet état de fait? Quel serait le coût d'une embauche à temps partiel (par exemple 1 à 2 heures par jour pour couvrir les heures les plus critiques?)

Réponse : La mise en place de vigipirate et le fait que le personnel se déplace pour ouvrir la porte aggrave le problème : lorsqu'une des surveillantes vient ouvrir la porte, il ne reste qu'une personne pour surveiller les enfants dans la cour.

Le SIEMCA soulève le fait qu'une embauche supplémentaire conduirait à une augmentation du coût de la garderie. (à évaluer); contradictoire avec les demandes de gratuité sur certaines périodes.

Finalement, Il a été convenu de traiter ce point de la façon suivante :

- *Le SIEMCA fournira des statistiques de présence à la garderie (nombre d'enfants par tranches horaires), afin d'avoir une évaluation précise et objective de la prise en charge par le personnel en fonction des créneaux horaires, étant précisé qu'une ATSEM est présente pour le ménage dans une classe après les heures de classe et peut venir au soutien en cas de difficultés.*
- *Si la surcharge est avérée, il faudra rediscuter avec le SIEMCA des différentes solutions envisageables d'un point de vue administratif et contractuel, et évaluer les surcoûts associés pour les parents.*
- *Les parents seront consultés sur le sujet (APEMICA) avec ces éléments, afin de faire remonter vers le SIEMCA les attentes des parents. (Dans tous les cas, c'est le SIEMCA qui décide de l'organisation de la garderie)*

Donc : sujet à suivre.....

III- Autres questions des parents

Communication des enseignants/personnels encadrant vis à vis des incidents de la journée

Q7: Serait-il possible de prévenir les parents en cas d'incidents dans la journée (bagarres, chutes...) avec leurs enfants? Modalités?

Réponse :Pour les enseignants, les problèmes majeurs sont signalés aux parents. Les incidents durant la garderie sont également signalés lorsque les parents récupéreront les enfants.

Q8 : Des parents demandent s'il serait possible pour les enfants d'emmener leurs propre repas froid pour le midi. Si c'est possible, est-ce que il faut payer pour ce temps passé dans l'école ?

Réponse :Impossible, notamment pour des raisons d'hygiène, sauf protocole médical soumis à un accord spécifique.

L'APEMICA est en attente des retours du SIEMCA après leur réunion du 27 octobre sur les sujets abordés avec eux suite à la réunion de rentrées :

- Facturation de la garderie de 16h10 à 16h30
- Confirmation d'un accord sur la possibilité de récupérer les enfants dans le hall de la garderie à la garderie du soir.

Depuis le conseil d'école, le SIEMCA s'est réuni et a décidé qu'il ne serait finalement pas possible de récupérer les enfants dans le hall.

Le directeur
P.GAFFIE

Le secrétaire de séance
D.CAILHOL

Date des prochains conseils d'école :

jeudi 8 mars 2018 à 18h00

jeudi 21 juin 2018 à 18h00